

 COMMUNE DE ROBION	AR 2025-164 ARRETE DU MAIRE Portant réglementation de la circulation
--	---

6.4.2 – GIORGI SAS – Avenue du Luberon et chemin de Boulon

Le Maire de Robion

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de l'entreprise GIORGI SAS, sise 177 rue Jean Monnet – 84300 CAVAILLON,
Considérant qu'il y a lieu de règlementer la circulation,
Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des gens et des biens,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise GIORGI SAS est autorisée à réaliser des travaux pour le raccordement de l'éclairage public sur l'avenue du Luberon et le chemin de Boulon du 10 au 11 juin 2025 entre 7h00 et 18h00.

ARTICLE 2 : La circulation sera interrompue sauf pour les riverains et une déviation sera mise en place par les rues adjacentes par l'entreprise Giorgi. Le stationnement sera interdit au droit du chantier. Les véhicules en infraction au présent arrêté feront l'objet d'un enlèvement par la fourrière automobile.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, notamment la 8^e partie, sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 : Toute infraction au présent arrêté sera réprimée conformément à la loi.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune, ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat ou par l'application « Télérecours Citoyens » sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des services, Monsieur le Directeur des services techniques municipaux, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire, l'arrêté ayant été
 affichée le 10/06/2025,
 Le Maire Patrick SINTES

Fait à Robion, le 10 juin 2025.
 Le Maire,
 Patrick SINTES.

